



Ste Emérence

COMPTE RENDU DU CM DU 1^{er} avril 2022

Secrétaires : Stéphane TARTRE

Absent : G.BRUNEAU, JP BIROT

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 4 MARS 2022.

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

B.RABEYROLLES reprend les principaux thèmes en les commentant de leur actualité.

2022-3-N°1 : ACCORD DU COMPTE RENDU DU CM DU 4 MARS 2022

2. ORDRE DU JOUR :

- Présentation et vote du budget 2022 ;
- vote des taux d'imposition ;
- organisation des bureaux de vote pour les présidentielles des 10 et 24 avril 2022 ;
- questions diverses.

2.1. PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022

Débat d'orientation budgétaire dans le CM précédent.

2.1.1. Section de fonctionnement :

Recettes : 368 224 € : -3,1% du réalisé 2021

- Un report à nouveau de 105 862 = + 8% /t réalisé 2021
- Incertitude habituelle concernant les dotations de l'État toujours pas notifiées mais budgétées comme N-1 – 2 000 €
- Fiscalité : 141 547 € contre 153 102 réalisés en 2021 : différence due essentiellement au produit de la taxe sur les droits de mutation qui englobe également une répartition de l'enveloppe « amendes de police » répartie au niveau départemental comme une subvention voirie. Elle n'est renseignée qu'à minima pour 10 000 € soit – 13 051 € par rapport au réalisé 2021 ! = principe de prudence dans l'enregistrement des recettes.

À noter + 3 000 € en fiscalité directe selon la simulation de la trésorerie.

- Autres recettes : où sont reconstituées les travaux en régie en fin d'exercice pour neutraliser les dépenses correspondantes (notés OO = opérations d'ordre) avant d'être rebasculées dans la section d'investissement en dépenses. Cette opération permet la récupération partielle de la TVA sur les fournitures et services (location d'engins) correspondants.

Pour le reste, les locations ou des produits de redevance, rien de particulier

Donc budget prudent dont l'exécution atteindra sans doute et même dépassera le réalisé N-1

Dépenses : 259 825 € : + 15,35% par rapport au réalisé N-1

Chiffre global très relatif : en fait on est en nette baisse par rapport au prévisionnel 2021 qui prévoyait 290 121 €.

En fournitures, les prévisionnels sont très fluctuants et variables, peu en phase avec les réalisés (2021 : 82 615 € et réalisé = 46 308, 2022 prévisionnel à 62 360 €) car ils sont tributaires des achats de matériaux/matériels pour la réalisation en régie des investissements.

Idem en prestation, Or on est plutôt sur des réalisations partielles de nos programmes d'investissement.

Le budget présenté est plutôt en baisse par rapport à 2021 de 30 000 €.

Globalement les charges de personnel, indemnité des élus et subventions aux intercommunalités sont en légère hausse très contenues.

B.RABEYROLLES propose la mise en œuvre d'un équivalent 13ème mois pour Sandrine dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire) et/ou d'une bonification indiciaire qui permet de constater une qualification par rapport à son emploi de véritable secrétaire de mairie tandis que son statut est celui d'un personnel d'exécution et de compenser des sujétions particulières comme sa présence aux élections/ mariages et autres dépassements d'horaires non constatés par des heures supplémentaires.

Un bilan annuel pourrait en être fait.

Il fait remarquer la distorsion par rapport à la mairie d'OZILLAC son autre employeur qui lui assurerait 14 mois !

2022-3-N°2 : ACCORD UNANIME POUR ACCORDER L'ÉQUIVALENT D'UN 13ÈME MOIS À MME SANDRINE RENAUD

Avec une sécurité de dépenses imprévues à 10 000 € comme en 2021

Disponible pour l'investissement : 108 400 € soit + 27% par rapport à prévisionnel 2021

C'est un des meilleurs chiffre jamais obtenu avec pas mal de prudence en recettes : soit 368 224 € – 259 825 €

2.1.2. Section d'investissement :

Opérations projetées : 122 000 € de travaux, 120 000 € d'acquisition

- Réserve incendie enterrée CHEZ LORTEAU (devis à affiner) : 24 040 €HT.
- Enfouissement FO sur RD154 jusque Chez BOUTEVILLE : 25 296 € HT.
- Voirie accidentogène : CD 17 = 25% = voir débat d'orientation budgétaire, retenu = 60 000 €, dont 1/3 en régie.
- Sur immobilier (logement Fleuret 2 école, distillerie) = travaux en régie = 33 000 €.
- Acquisition maison DAUMÉ : 120 000 € financement bancaire

Subventions demandées : 47 000 €

- Réserve incendie enterrée CHEZ LORTEAU (devis à affiner) : CD17 (20%) + DETR (60%) = 80% = 19 392,6 €
- Enfouissement FO sur RD154 jusque Chez BOUTEVILLE : CD17= 50% = 12 648 €
- Voirie accidentogène : CD 17 = 25% = 15 000€

Emprunt bancaire : 120 000 € pour acquisition maison DAUMÉ

Taux d'imposition : inchangés

Le solde réel de nos investissements = 122 – 47 = 75 000 € qu'on couvre largement par notre capacité d'autofinancement : le disponible pour l'investissement augmenté de la récupération de

TVA N61 = 9 128 € diminué du capital à remboursé en 2022 = 2 904 € (annuité logement FLEURET)

Conclusion : si tout se passe bien l'année 2022 se présente sous les meilleurs auspices. B.RABEYROLLES rappelle que chaque opération d'investissement sera débattue avant chaque engagement notamment si des subventions sont en jeu.

Le grand enjeu sera l'acquisition de la maison DAUMÉ qui est évaluée par nous à 120 000 €, frais en plus mais acte passé par nos soins. Bernard LAURENT est chargé de la négociation.

2022-3-N°3 : VOTE DU BUDGET 2022 À L'UNANIMITÉ

2.2. BUREAU DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU DIMANCHE 10 AVRIL 2022

Président du Bureau de Vote : **Bastien RABEYROLLES**

Assesseurs Titulaires : de 8h à 10h45 : Sylvie GRUGET-HORAUD
Bastien RABEYROLLES

Assesseurs Titulaires : de 10h45 à 13h30 : Annick DARAN
Evelyne LETELLIER

Assesseurs Titulaires : de 13h30 à 16h15 : Bernard LAURENT
Marie-Claire BRISSON

Assesseurs Titulaires : de 16h15 à 19h00 : Roxane BARDON
Stéphane TARTRE

Secrétaire : Sandrine RENAUD

Scrutateurs : A définir le jour du vote.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU DIMANCHE 24 AVRIL 2022

Président du Bureau de Vote : **Bastien RABEYROLLES**

Assesseurs Titulaires : de 8h à 10h45 : Stéphane TARTRE
Géraldine BRUNEAU

Assesseurs Titulaires : de 10h45 à 13h30 : Annick DARAN
Evelyne LETELLIER

Assesseurs Titulaires : de 13h30 à 16h15 : Bernard LAURENT
Roxane BARDON

Assesseurs Titulaires : de 16h15 à 19h00 : Sylvie GRUGET-HORAUD
Marie-Claire BRISSON

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE 45 HA AU CLOU/MONDOUBLET : VALECO

B.RABEYROLLES expose le projet VALECO de 45 ha de panneau photovoltaïque centrés sur « LE CLOU » à AGUDELLE en mitoyenneté de VILLEXAVIER et SALIGNAC.

Il concerne l'exploitation de M.FAURE (27ha), mais également en continuité mais sur la commune de SALIGNAC celle de M. Alain LACHAISE pour 10 ha et ... 8 ha à la campagne de MONDOUBLET lui appartenant également.

C'est la reprise d'un projet ancien abandonné à une époque où la communauté des communes cherchait des blocs de plus de 30 ha ... M.FAURE avait candidaté. Mais très rapidement les « instances professionnelles agricoles avaient mis le « holà » en assortissant l'autorisation d'aménager d'un véto sur toutes terres d'un bon rendement agronomique.

VALECO entreprise de mise en œuvre de fermes photovoltaïque basée dans le sud ouest a sollicité les communautés de communes, en pouvant faire valoir la nouvelle volonté des autorités de développer l'autonomie énergétique tout en mettant en œuvre des cellules photovoltaïque d'un rendement doublé en 10 ans (donc moins besoin d'espace pour la même production et investissement pour transporter l'électricité). Celle de JONZAC lui a renvoyé ce morceau.

B.RABEYROLLES s'en était inquiété il ya plus d'un an quand VALECO proposait aux maires des 3 communes de les rencontrer pour leur exposer le projet.

Aucun des deux autres maires n'avait réagi.

Celui de SALIGNAC s'en est soudain ému en début d'année 2022 et a fait paraître une dénonciation sans concession dans son journal municipal de janvier 2022 ... et donc a sollicité la réaction du maire de VILLEXAVIER.

Lors d'un contact téléphonique B.RABEYROLLES apprend que le maire de SALIGNAC n'avait pas consulté son premier mail quasiment un an auparavant. Il constate qu'il y est très opposé, arguments très paysagers, vaguement agricoles (perte de surfaces productives).

B.RABEYROLLES pas contre si les surfaces peuvent continuer à servir efficacement à l'agriculture et que le loyer soit bien partagé entre propriétaire et fermier. On parle d'une manne d'au moins 1 000 €/ha et par an pendant une durée de 25-30ans.

Il attend de pouvoir les rencontrer mais s'étonne que VALECO n'ait pas déjà réuni les maires et même les conseils municipaux des 3 communes ensemble !

Le 28 mars il a pu rencontrer VALECO, ceux-ci me parlent d'un partage de la valeur entre exploitant et propriétaire qui laisserait : 800 € /ha aux deux !!!!

Ils ont par ailleurs contacté les éventuelles preneurs et notamment des éleveurs : PM MATHIEU aurait décliné, mais Philippe BELOT et son éventuelle succession, un neveu non majeur à l'heure actuelle s'est montré très intéressé... qui ne le serait pas à ce tarif là !. Ils semblent également chercher un maraicher ... et ne connaissais même pas les DAVID de TUGERAS.

Bref une impression mitigée de complète improvisation dont il a fait part au maire de SALIGNAC Benoit MEUGNIOT.

Conclusion, comme pour l'implantation d'éolienne entre 3 et 5 000 € par an de loyer, le photovoltaïque à la française est particulièrement corruptif : qui pourra résister à un revenu annuel de 1 500 € par ha sans rien faire d'autre que d'être propriétaire exploitant ?

Ça n'a pas de sens, la législation semble très en retard sur le phénomène. A suivre.

3.2. VISITE DES BÂTIMENTS DAUME DISPONIBLES À L'ACHAT POUR JUILLET 2022

B.LAURENT et B.RABEYROLLES : impression générale de très défraîchi : les locataires ont installé un poêle à granulés en profitant d'une cheminée intérieure existante (sans doute un foyer bois dans le salon).

La chaudière fuel a été abandonnée, installation de deux cumulus de 300l chacun par les locataires.

L'agencement est à revoir, des cloisons à faire tomber pour libérer l'espace.

Les murs sont nus, ... etc

Le haut est à l'avenant, trois chambres et une salle de bain que les locataires ont refait à leurs frais, une ventilation qui tourne lucarne de la salle de bain ouverte, par endroit forte odeur de « renfermé » notamment dans la « cave ». Une chambre avec une salle de bains ...

L'agent immobilier qui accompagne Nicole DAUMÉ (90 ans passés) la propriétaire et sa petite fille (au moins 30 ans) sait que l'assainissement est complètement à reconcevoir, Bernard pose la question de la neutralisation des cuves de carburant.

Les dépendances sont : un capharnaüm de véhicules de pièces auto et de matériels.

Très spontanément l'agent lui confie que tout ça est à renégocier les propriétaires en voulant 190 K€ + les frais d'agence soit dans les 200 K€

Manadt confirmé à l'exécutif pour engager des négociations pour cette acquisition.

3.3. VISITE DE LA DISTILLERIE PAR UN MAÎTRE D'ŒUVRE : PROJET DE RECONVERSION DU BÂTIMENT

B.RABEYROLLES a fait visité la distillerie à un bureau d'études de SAUJON en lui posant une question préalable à tout engagement : est ce qu'une charpente métallique industrielle sera admise comme toit unique de 4 logements ?

Le projet pourrait également être initié en demandant un CU pour les 4 logements, le PC concernant la reconstruction du logement du gardien ayant déjà été accepté.

Fin vers 23 :15.

Conseil municipal du 1er avril 2022

Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 4 MARS 2022.....	1
2. ORDRE DU JOUR :	1
2.1. PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022	1
2.1.1. <i>Section de fonctionnement</i> :	1
2.1.2. <i>Section d'investissement</i> :	2
2.2. BUREAU DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022.....	3
3. QUESTIONS DIVERSES	3
3.1. PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE 45 HA AU CLOU/MONDOUBLET : VALECO.....	3
3.2. VISITE DES BÂTIMENTS DAUME DISPONIBLES À L'ACHAT POUR JUILLET 2022.....	4
3.3. VISITE DE LA DISTILLERIE PAR UN MAÎTRE D'ŒUVRE : PROJET DE RECONVERSION DU BÂTIEMENT ...	5

Conseil municipal du 1er avril 2022

Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

- 2022-3-N°1 : ACCORD DU COMPTE RENDU DU CM DU 4 MARS 2022 1
- 2022-3-N°2 : ACCORD UNANIME POUR ACCORDER L'ÉQUIVALENT D'UN 13ÈME
MOIS À MME SANDRINE RENAUD 2
- 2022-3-N°3 : VOTE DU BUDGET 2022 À L'UNANIMITÉ 3

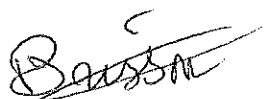
Absente

Absent

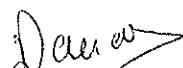
Roxane BARDON

Jean Pierre BIROT

Géraldine BRUNEAU



Marie-Claire BRISSON



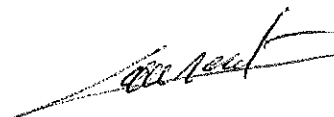
Annick DARAN



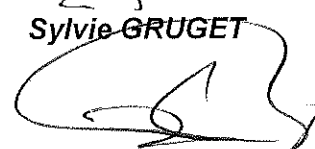
Sylvie GRUGET



Evelyne LETELIER



Bernard LAURENT



Bastien RABEYROLLES



Stéphane TARTRE